



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

grêle

Question écrite n° 118523

## Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les conséquences des fortes intempéries de grêle dont ont été victimes l'an dernier, dans la journée du 21 juillet, les habitants de la région de Blain (Loire-Atlantique, arrondissement de Châteaubriant). Dans un premier temps, l'État a refusé de déclencher la procédure de catastrophe naturelle afin que les assurances indemnisent les préjudices subis. Or il s'avère six mois après ces graves intempéries aux conséquences préjudiciables, que de très nombreuses personnes étaient mal assurées. Les préjudices subis nécessitent des réparations fort coûteuses. Le Gouvernement est-il disposé à prendre des mesures spécifiques pour indemniser à leur juste mesure les préjudices non assurés, non indemnisés, et réexaminer la possibilité de déclaration de catastrophe naturelle ou toute autre réponse appropriée pour venir en aide à la population sinistrée.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Hunault](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 118523

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** intérieur et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 février 2007, page 1706